

portant validation du devis de l'entreprise B2E pour l'étude de charge de la Salle des Fêtes de Bernay d'un montant de 6 400.00€ HT

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la Commande Publique ;
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;
Vu la proposition de l'entreprise B2E en date du 23/07/2025.

Considérant que l'entreprise B2E propose l'offre économique la plus avantageuse
Considérant la nécessité de signer ce devis ;

DECIDE :

- De valider le devis proposé par l'entreprise B2E pour l'étude structurelle et l'étude de charge de la charpente de la salle des Fêtes de la ville de Bernay pour un montant de 6 400.00 € HT.

Bernay, le 23/07/2025.

P.O. VASSEUR Sylvie
signé électroniquement le 24/07/2025,
par VASSEUR Sylvie, Directeur(trice) Générale des Services

